Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 38 **En exercice :** 38 **Présents :** 33 **Votants :** 35 ***Délib. n°02b – 08/04/2021***
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF RELATIF A L'EXERCICE 2020 DU BUGET TOURISME	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 1er avril 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), , ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), , LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : LAFFORGUE Guy (T), ROMERO Pierre (T),

Absents ayant donné pouvoir : DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit(T), PARRILLA Jérôme (T) à AYMERICH Claude (T), TRAFI Pascal (T) à VILA Patrice (T).

Vivien PETITa été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/04/2021
066-246600415-20210404-DE_026_2021-DE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération prise en conseil communautaire du 30 juillet 2020, approuvant le budget Tourisme,

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que, pour ce faire, le Président a dû quitter la séance ; il a alors été remplacé par Monsieur Jacques GARSAU, 1cr Vice-président du groupement,

CONSIDERANT que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une concordance d'exécution d'écritures avec le compte administratif sur le budget tourisme,

CONSIDERANT la présentation faite en conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal le 04 février 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire

ARRETE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget tourisme.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-Président,
Jacques GARSAU

COMMUNAUTE ROUSSILLON CONFLENT DE COMMUNES

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/04/2021
066-246600415-20210404-DE_026_2021-DE